



Commune de Sainte Bazeille
MAIRIE

25 avenue du Général de Gaulle
BP 18
47180 Sainte Bazeille
Tel 05 53 94 40 28
Fax 05 53 94 27 85
contact@mairie-sainte-bazeille.fr
www.mairie-sainte-bazeille.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Monsieur le Maire de Sainte Bazeille
à

Département de Lot-et-Garonne
Arrondissement de Marmande

Acceptation remboursement sinistre

Suite à la dégradation accidentelle du panneau d'affichage électronique lors de la Foire à la Fraise, le Conseil Municipal accepte l'indemnisation de la compagnie d'assurances AGF pour un montant de 15 050.46 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Décision modificative n° 2 - Budget primitif Commune 2008

Section investissement :

Article 2111-32 - 15 060.00 €
Article 2315-43 +15 060.00 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Décision modificative n° 3 - Budget primitif Commune 2008

Section investissement :

Article 2111-32 - 7 000.00 €
Article 2315-44 +7 000.00 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Décision modificative n° 4 - Budget primitif Commune 2008

Section investissement :

Article 2111-32 - 7 200.00 €
Article 2313-36 +7 200.00 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Vente de deux parcelles cadastrées AO 914 (18 ca) et AO 916 (8 ca)

Il s'agit de la régularisation (suite à la construction du mur de séparation de l'école) et de la vente de 2 parcelles en indivision appartenant à Madame Josette LANSAC épouse Gay et Monsieur Jean LANSAC situées rue du 8 Mai d'une contenance totale de 26 ca pour un prix de vente de 1 € (les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Participation de la commune aux droits d'inscription à l'école de musique Maurice Ravel (2008/2009)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et conformément aux années précédentes, accepte, d'établir comme suit les aides aux familles de Sainte Bazeille qui inscrivent leur enfant à l'école de musique :

- 90.00 € par enfant pour un enseignement en cursus et post cursus (tarif 3)
- 45.00 € par enfant pour un enseignement en jardin des artistes et premiers pas (tarifs 1 et 2)

20 voix pour
03 voix contre

Choix des emprunts travaux d'assainissement 2009

Après étude des propositions de plusieurs organismes (Dexia, Caisse d'épargne et CRCAM), le Conseil Municipal décide de solliciter auprès de la CRCAM, l'attribution d'un prêt de 172 000.00 € au taux de 4.91 % destiné à financer les programmes d'investissements du budget primitif d'assainissement 2008, et dont le remboursement s'effectuera en 20 ans.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Choix des entreprises PVR maison de retraite

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les travaux concernant la Participation Voies et Réseaux (PVR) de la maison de retraite aux entreprises suivantes :

- Lot n° 1 Assainissement : SARL Lagès et fils 45 902.00 € HT
- Lot n° 2 Voirie : COLAS Sud-Ouest 42 122.00 € HT

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Projet CLAÉ École Maternelle : demandes de subventions CAF et DGE 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de la nécessité de construire un bâtiment pour abriter le CLAÉ de l'École Maternelle.

Le montant des travaux s'élève à 196 793.00 € HT.

| | | |
|-----------------------|-----------------------------|-----------------|
| Plan de financement : | - montant de l'opération HT | : 196 793 € |
| | - TVA 19.6 % | : 38 571 € |
| | - montant TTC | : 235 365 € |
| | - subvention de la CAF 35 % | : 68 878 € HT |
| | - subvention de l'état 30 % | : 59 038 € HT |
| | - emprunt commune | : 68 877 € HT |
| | - total HT | : 196 793 € HT |
| | - montant TVA 19.6 % | : 38 571 € HT |
| | - total TTC | : 235 365 € TTC |

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.